



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vision stratégique de la direction générale de l'alimentation



Surveiller, protéger, planifier :
au service de la santé humaine,
animale et végétale pour une
alimentation saine, sûre et durable

Avant-propos de Maud Faipoux, directrice générale



Le plan stratégique de la DGAL 2021-2023 a été l'occasion pour les équipes de s'interroger sur leurs missions, les priorités assignées et les méthodes avec lesquelles elles interagissent avec leurs partenaires.

Cette base nous a permis de refondre notre organisation et notre positionnement en :

- réaffirmant la place de la DGAL et des services de contrôles sur lesquels elle s'appuie au cœur de la sécurité sanitaire **dans une approche « une seule santé »** ;
- assumant pleinement une position **d'accompagnement des parties prenantes** pour un système alimentaire durable et résilient ;
- déployant un mode de fonctionnement innovant fondé sur la **transversalité, l'esprit de cohésion et la qualité de vie au travail.**

Ce positionnement s'est renforcé en 2022 et 2023 avec :

- la **création de la « police sanitaire unique »** décidée par le Gouvernement, et qui s'est traduite par un renforcement des équipes et l'élargissement des compétences de la DGAL à la gestion des différents types de risques sanitaires (microbiologique, chimique, physique) sur l'ensemble des denrées alimentaires (animale, d'origine animale, végétale, d'origine végétale, ou composée) ;
- la **création d'une cellule de gestion des crises zoonosaires** comportant un vivier d'agents dédiés à ces missions et pérenne, dans le but de professionnaliser la gestion des crises zoonosaires au sein de la DGAL.

Les nouveaux enjeux portés par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, nous invitent à encore davantage **renforcer notre place essentielle au service de la santé publique globale.**

Pour ce faire, je souhaite que la DGAL se dote d'une vision stratégique pour les trois prochaines années, à la hauteur de sa raison d'être **« Surveiller, protéger, planifier : au service de la santé humaine, animale et végétale pour une alimentation saine, sûre et durable »**.

Cette vision stratégique doit nous porter collectivement à l'horizon 2027. Elle s'organise autour d'axes pérennes répondant à nos enjeux. Elle trace un cap commun, irrigue nos actions tout en restant évolutive pour tenir compte de l'actualité et de

l'environnement changeant de notre métier. Nous réactualiserons chaque année de façon participative les objectifs qui y contribueront.

Cette vision, dont l'écriture a débuté lors du séminaire de l'encadrement de février 2024, **positionne la DGAL comme une direction exemplaire et efficiente à l'horizon 2027**. Ainsi :

- Nous consoliderons notre rôle de garant de la sécurité sanitaire, en veillant à protéger la santé publique, une mission cruciale et unanimement reconnue.
- Nous poursuivrons nos efforts pour répondre aux attentes sociétales et environnementales tout en jouant un rôle moteur dans les transitions nécessaires.
- Nous veillerons au maintien d'un niveau d'excellence, en démontrant notre sérieux et notre engagement à travers une gestion méthodique et contrôlée de nos activités, consolidant ainsi notre solidité et notre investissement.
- Nous mobiliserons notre expertise dans le cadre des instances et processus normatifs nationaux, européens et internationaux pour l'adoption d'un haut niveau de standards sanitaires, au bénéfice des citoyens français et européens.
- Enfin, nous chercherons à développer une organisation encore plus agile, capable d'anticiper les défis futurs et de favoriser un environnement de travail propice à l'épanouissement de l'ensemble des collaborateurs.

Cette vision pour les prochaines années peut se résumer en **quatre axes stratégiques**, qui guideront nos actions pour relever les défis à venir et qui seront détaillés annuellement par notre feuille de route.

- Un axe correspondant à la mission première qui nous est confiée : **une DGAL reconnue garante de la sécurité sanitaire ;**
- Un axe nous inscrivant dans le mouvement du monde et des attentes sociétales : **une DGAL motrice et en accompagnement des transitions ;**
- Un axe qui rend compte de notre investissement et de notre solidité : **une DGAL en maîtrise de son action ;**
- Un axe qui caractérise la manière de nous organiser et qui signe l'envie qui est la nôtre : **une DGAL agile, en anticipation et où il fait bon travailler.**

SOMMAIRE

- 1- Une DGAL reconnue garante de la sécurité sanitaire.....6**
- 2- Une DGAL motrice et en accompagnement des transitions.....9**
- 3- Une DGAL en maîtrise de son action..... 13**
- 4- Une DGAL agile, en anticipation et où il fait bon travailler 16**

Les volets suivants illustrent notre vision de la DGAL en 2027. Ils décrivent la DGAL que nous souhaitons, son action, son organisation, la façon dont elle est perçue.

Ainsi, nous nous engageons collectivement pour qu'en 2027, notre direction générale soit...

1 - Une DGAL reconnue garante de la sécurité sanitaire



En 2027, la Direction générale de l'alimentation occupe une position centrale dans le paysage de la sécurité sanitaire. Forte de son expertise, de ses relations avec les parties prenantes (organisations professionnelles agricoles, vétérinaires, organisations non-gouvernementales environnementales, autres ministères, commission européenne...) et de son engagement pour la santé publique, la DGAL déploie un vaste éventail de mesures pour assurer la sécurité sanitaire dans une approche « **une seule santé** ».

Le rôle prépondérant de la DGAL commence dès les étapes de production agricole, où elle encadre et contrôle les pratiques agricoles et les techniques de production. Elle veille à ce que les agriculteurs mettent en place les **mesures de prévention** des dangers sanitaires, utilisent correctement les intrants, respectent **les exigences de bien-être animal et les normes environnementales** afin de préserver les ressources naturelles et de préserver la santé des animaux et des végétaux. Cette vigilance se poursuit tout au long de la chaîne d'approvisionnement, depuis le transport jusqu'aux lieux de transformation ou de distribution.

Par le biais de son réseau d'experts et de référents, la DGAL veille aux **évolutions scientifiques et technologiques**, ce qui lui permet d'adapter ses politiques et ses protocoles de contrôle en conséquence. Elle sollicite les experts pour des évaluations des risques sanitaires, identifie les dangers potentiels pour la santé publique et prend les mesures nécessaires pour les atténuer. La DGAL intègre la notion **d'anticipation et de résilience** dans son dispositif sanitaire pour faire face aux nouvelles menaces sanitaires. La DGAL noue par ailleurs des partenariats avec des instituts scientifiques et des plateformes permettant d'assurer une veille transversale et de **repérer les signaux faibles**. Cette démarche proactive permet à l'organisation d'être prête à intervenir rapidement et efficacement en cas de besoin, minimisant ainsi les risques pour la santé publique et assurant la continuité des services essentiels.

Pour être en capacité d'anticiper et assurer sa mission de manière réactive, la DGAL investit régulièrement non seulement dans la prévention mais également dans **la préparation et la formation** de son personnel. Des exercices de crise

sont organisés périodiquement pour renforcer les compétences opérationnelles et anticiper les scénarios de crise potentiels.

En cas d'évènement sanitaire (alerte, voire crise) dans le domaine animal comme végétal ou alimentaire, la DGAL **intervient rapidement et efficacement** pour identifier les causes et contenir les risques. Elle sait activer une organisation qui permet de **mobiliser rapidement ses ressources et ses compétences** pour obtenir des solutions adaptées, notamment en termes de dispositifs d'alerte et de gestion de crise efficaces. Elle contribue à coordonner les actions des différents acteurs impliqués, des producteurs aux distributeurs, en passant par les autorités sanitaires locales, nationales, européennes et internationales, notamment pour maintenir et favoriser les flux commerciaux. Elle participe à **l'information des consommateurs** dans le cadre de ces évènements sanitaires. Cette réactivité et cette coordination sont essentielles pour contenir les crises sanitaires et protéger la santé des consommateurs.

La **confiance du public** dans la sécurité des aliments qu'il consomme repose en grande partie sur le travail rigoureux et la vigilance constante de la DGAL. En tant qu'organe régulateur compétent et transparent, la DGAL, par son expertise et par le biais des contrôles réalisés par les services déconcentrés, joue un rôle crucial dans la préservation de la santé publique et dans la garantie d'un approvisionnement alimentaire sûr, sain, durable et accessible à tous, qu'il soit produit dans l'Union ou importé. Sa **politique de suites** (sanctions administratives et pénales) rigoureuse témoigne de la crédibilité de son action et protège les opérateurs vertueux d'une concurrence déloyale.

S'agissant de la surveillance et de la gestion des maladies animales et végétales, le modèle en place intègre les approches rénovées des lois de Santé animale et de Santé végétale. Grâce à l'impulsion et à l'animation de la DGAL, la **gouvernance et les modèles de financement sont ainsi rénovés** pour garantir des réponses aptes à préserver la qualité sanitaire de nos productions.

La DGAL déploie des modalités appropriées de prévention et de surveillance pour **sécuriser le territoire**, en zones agricoles et non agricoles, y compris en forêt, dans le contexte de l'amplification des risques sanitaires, liée aux évolutions climatiques et à la circulation accrue des vecteurs de maladies et des organismes de quarantaine dans un système mondialisé.

La réglementation sur l'utilisation des intrants agricoles est adaptée régulièrement compte tenu de l'évolution des connaissances scientifiques, et les agriculteurs continuent à disposer de **moyens de protection des cultures**,

chimiques ou non chimiques, nécessaires pour maintenir la capacité productive et la diversité des productions. Les substances actives phytopharmaceutiques les plus dangereuses sont éliminées en application de la réglementation et les moyens déployés, dans le cadre de la planification écologique notamment, permettent de rendre disponibles des produits ou méthodes de substitution.

En matière de sécurité sanitaire des aliments, la **police sanitaire unique (PSU) est pleinement mise en œuvre**. La DGAL a été renforcée, est montée en compétence et dispose de méthodes renouvelées et harmonisées ainsi que d'une expertise accrue en analyse de risque. Au titre des politiques publiques emblématiques, le fonctionnement de la PSU fait l'objet d'un suivi et d'une amélioration continue.

Pour tous ces sujets, la DGAL veille à renforcer son organisation, tant au niveau central qu'aux niveaux déconcentrés. ●

Indicateurs pour évaluer l'axe

La DGAL anime un écosystème sanitaire rénové

- ⊙ La gouvernance sanitaire est consolidée avec la clarification des rôles et responsabilités des acteurs nationaux et régionaux.
- ⊙ La doctrine de financement des maladies animales et végétales entre les différents acteurs est établie ; les programmes sanitaires d'intérêt collectifs (PSIC) sont déployés.
- ⊙ La police sanitaire unique de l'alimentation est pleinement opérationnelle : la DGAL dispose de processus de contrôle harmonisés pour l'ensemble des risques sanitaires et des catégories de denrées alimentaires.
- ⊙ Les travaux issus de la feuille de route « maillage vétérinaire » portent leurs fruits : vétérinaires traitants et vétérinaires sanitaires sont au rendez-vous dans tous les territoires et mobilisables efficacement.
- ⊙ Le maillage territorial des abattoirs est consolidé.
- ⊙ Les équipes « de crise » de la DGAL sont identifiées et mobilisables.

La DGAL est identifiée par les professionnels et le public

- ⊙ La DGAL travaille en bonne collaboration avec l'ensemble de l'écosystème professionnel.
- ⊙ La DGAL est un interlocuteur solide dont la parole est reconnue des médias et du grand public et les missions bien identifiées.

© La collaboration avec les partenaires institutionnels est renforcée au travers de conventions renouvelées.

2 - Une DGAL motrice et en accompagnement des transitions



En 2027, la Direction Générale de l'Alimentation est identifiée comme un acteur moteur dans les **politiques de transition vers des systèmes agricoles et alimentaires** plus durables et résilients. Elle poursuit le pilotage de politiques incitatives efficaces pour maintenir la production et favoriser le changement des pratiques et des comportements afin de préserver la santé humaine, animale et végétale ainsi que celle des écosystèmes, dans une approche « une seule santé ». Elle est reconnue en interministériel pour porter ces éléments dans les grands plans gouvernementaux et également dans les territoires en lien avec les services déconcentrés. Dans ce cadre, elle contribue à promouvoir et accompagner des changements fondamentaux au sein de ces systèmes. En synergie avec son cœur de métier historique d'inspection sanitaire, la planification écologique est devenue un cadre d'action global.

En matière de politique de l'alimentation, la **Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC)**, issue de la loi Climat & Résilience, donne les orientations stratégiques de la politique de l'alimentation durable, moins émettrice de gaz à effet de serre, respectueuse de la santé humaine, davantage protectrice de la biodiversité, favorisant la résilience des systèmes agricoles et des systèmes alimentaires territoriaux et garante de la souveraineté alimentaire.

Les objectifs EGALIM dans la restauration collective publique sont désormais atteints. Dans une logique d'exemplarité, le plan de transformation écologique de l'Etat a permis d'atteindre les objectifs ambitieux fixés par les loi EGALIM et Climat & Résilience dans ses propres restaurants. Le système d'information « ma cantine » est devenu l'outil de référence pour accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de la politique de l'alimentation.

Au niveau territorial, l'ensemble des 450 **Projets alimentaires territoriaux (PAT)** labellisés, présents dans au moins chaque département du territoire national, sont passés au niveau 2, le plus systémique, et les territoires non couverts en

2024 ont des PAT émergents. Un réseau national opérationnel a été construit avec l'appui de la DGAL, autour du « portail des PAT », aux sources de financements élargies.

La DGAL accompagne ainsi la transition alimentaire du côté de l'offre comme de la demande dans l'objectif de concourir à la **souveraineté alimentaire**, désormais inscrite dans le code rural et de la pêche maritime. Elle contribue à fournir des informations et des conseils aux consommateurs sur les **choix alimentaires** sains, durables et éthiques, contribuant ainsi à sensibiliser et à éduquer le public sur les enjeux liés à l'alimentation et à encourager des comportements plus responsables. Par exemple, motrice dans la révision de la Directive « déchets », la DGAL a participé à l'instauration d'objectifs européens ambitieux en matière de **gaspillage alimentaire**. Elle soutient le label national anti-gaspillage alimentaire en lien avec le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT).

La DGAL stimule **l'innovation dans les pratiques de production agricole et de transformation alimentaire**, ainsi que dans l'organisation de la chaîne alimentaire. La DGAL échange régulièrement avec les acteurs et les parties prenantes. Elle encourage le développement et le déploiement de techniques et de technologies novatrices et le changement de pratiques visant à améliorer l'efficacité, la durabilité et la qualité de la production agricole des processus alimentaires, tout en garantissant la sécurité et la traçabilité des produits alimentaires. Cette approche favorise l'émergence de solutions alternatives et de modèles d'entreprise respectueux de la santé et de l'environnement. La DGAL contribue au développement d'un cadre pour la **sélection et l'innovation variétale** au service de la transition écologique et de la préparation au changement climatique.

La **stratégie Écophyto 2030** est déclinée opérationnellement dans le cadre d'une gouvernance interministérielle solide et en cohérence avec les différents chantiers de la planification écologique qui concernent l'agriculture, notamment le plan eau, la trajectoire de décarbonation, la stratégie nationale de biodiversité. Chaque région a un plan d'actions piloté et doté de moyens adéquats grâce au fonds « phyto » du programme 206 maintenu à un haut niveau. La tendance à la baisse de l'usage des produits phytopharmaceutiques et des risques globaux associés projette une diminution globale de 50 % à l'horizon 2030 en France (réf. moyenne triennale 2011-2013). Sous l'impulsion française, l'Europe a relancé les travaux visant à l'harmonisation d'une cible de réduction et des risques dans l'ensemble des Etats membres tout en contribuant à porter la mise en place de clauses miroirs au niveau européen.

Le PARSADA¹, axe central d'Écophyto 2030, a porté ses fruits et **de nouvelles alternatives ont été développées et validées**. Les déploiements chez les agriculteurs sont en cours, et l'ensemble de la chaîne de valeur participe à cet effort qui a bénéficié de crédits d'un niveau inédit depuis le premier plan Écophyto. La DGAL est en dialogue permanent avec les filières, en particulier leurs instituts techniques.

La DGAL mobilise son expertise dans le cadre des **instances et processus normatifs nationaux, européens et internationaux** pour l'adoption d'un haut niveau de standards sanitaires, d'une part au bénéfice de la sécurité sanitaire des citoyens français et européens et, d'autre part, au bénéfice de conditions de concurrence équitables pour les opérateurs de la chaîne agroalimentaire français et européens. Au niveau européen, elle contribue activement aux groupes d'experts de la DG Santé avec laquelle elle entretient des liens étroits. Au niveau international, elle s'implique dans les travaux des comités sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), du Codex alimentarius, de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

Au-delà des processus normatifs, la DGAL contribue par son expertise à l'appui au développement des capacités des services vétérinaires et phytosanitaires des pays les plus en difficulté à travers les **outils de coopération nationaux, européens et internationaux**.

Enfin, le **plan Écoantibio 3** a permis de consolider les excellents résultats obtenus en 2023 sur les animaux de rente, et de retrouver une dynamique baissière pour l'exposition des chiens et des chats. Les actions de la DGAL ont permis de renforcer la prévention des maladies qui induisent un recours aux antimicrobiens et aux antiparasitaires en suscitant l'engagement des filières, des professionnels et des citoyens.

¹ PARSADA : *Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures*

Indicateurs pour évaluer l'axe

La DGAL est à la pointe des transitions :

- ⊙ Les jalons et cibles des politiques prioritaires du gouvernement (PPG) EGALIM et Phyto sont atteints.
- ⊙ Les objectifs de réduction d'émissions de CO₂ pour les secteurs agricole et alimentaire sont atteints dans le cadre de la planification écologique.
- ⊙ Le budget consacré à l'accompagnement des transitions est maintenu à haut niveau.
- ⊙ L'usage des antibiotiques chez les chiens et les chats est réduit de 5 % (réf. moyenne triennale 2020-2022).
- ⊙ Au moins 90 % des projets alimentaires territoriaux (PAT) labellisés sont au niveau 2.

La DGAL est reconnue comme un acteur central de l'appui à la recherche d'alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

La DGAL est reconnue par la communauté d'experts sanitaires au sein des instances normatives et de développement des capacités des services vétérinaires et phytosanitaires européennes et internationales.



3 - Une DGAL en maîtrise de son action

En 2027, la Direction Générale de l'Alimentation affirme la maîtrise de son action à travers un ensemble **de procédures, d'outils et de réseaux de partenaires** qui appuient et mettent en œuvre les politiques publiques qu'elle pilote et qu'elle évalue. Son expertise, fondée sur une connaissance pointue des enjeux sanitaires, agricoles et alimentaires, lui permet d'anticiper les risques et de prendre des décisions éclairées. En outre, la DGAL s'appuie sur une analyse de risque rigoureuse, évaluant les dangers potentiels tout au long de la chaîne alimentaire et mettant en place des mesures préventives adaptées.

En entretenant des relations étroites avec les services déconcentrés, en consolidant ses réseaux d'experts nationaux et en s'assurant qu'ils disposent des moyens humains et financiers en regard de l'ambition assignée, la DGAL assure une **présence territoriale forte et une prise en charge efficace des enjeux locaux**. Cette approche permet non seulement de répondre rapidement, mais aussi de garantir une harmonisation des pratiques et des procédures sur l'ensemble du territoire national grâce à des partenariats stratégiques. En travaillant en synergie avec les services déconcentrés, la DGAL adapte ses actions aux réalités du terrain, assurant ainsi une meilleure réactivité face aux crises sanitaires, aux problématiques agricoles et aux défis liés à l'alimentation.

Ces **partenariats**, également établis avec divers ministères, agences nationales, et autres acteurs, jouent un rôle crucial dans la coordination des efforts et la mise en œuvre des politiques nationales afin de piloter des actions concertées et d'anticiper les besoins émergents.

La démarche de **management par la qualité**, désormais redynamisée et rendue opérationnelle, est déployée à tous les niveaux d'action et garantit la fiabilité des contrôles, de leurs suites et des normes établies. Cette approche essentielle pour assurer la sécurisation de la conduite de nos missions et garantir la sécurité et le bien-être de nos agents est intégrée par l'ensemble des structures déconcentrées et par la DGAL, et fait l'objet de revues des missions.

La DGAL s'est résolument tournée vers les **outils informatiques et les systèmes d'information modernes** pour renforcer son efficacité et sa réactivité. La

modernisation du Système d'Information de l'Alimentation (SIAL), projet d'importance stratégique, visant à améliorer nos processus, à simplifier le travail des agents et à accroître notre efficacité opérationnelle, est désormais conduit en mode produit au service des utilisateurs. La nouvelle feuille de route pour le SIAL, en alignement étroit avec la feuille de route numérique du ministère et de France Nation Verte, est la pierre angulaire de cette transformation.

Ainsi, les projets ambitieux tels que Sinema, Resytal, Calypso, font l'objet d'un pilotage fin de leur construction et les initiatives des start-up d'État comme Ma Cantine, Compl'alim, et Sèves sont déployées. Ces projets simplifient et modernisent nos systèmes d'information, offrant une gestion améliorée des activités liées à l'alimentation et à la santé animale. Grâce à ces innovations, nos processus internes sont optimisés, la traçabilité des animaux et produits alimentaires est accrue et notre capacité à répondre efficacement aux défis sanitaires renforcée. De plus, ces avancées permettent d'initier des travaux sur les données sanitaires, un chantier complexe en lien avec la gouvernance sanitaire, consolidant ainsi notre position en tant qu'acteur moteur dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Ces initiatives combinées permettent non seulement d'optimiser les opérations de la DGAL, mais aussi d'assurer une plus grande transparence et sécurité dans la chaîne alimentaire et de donner confiance aux partenaires commerciaux de la France. En adoptant ces outils modernes, la DGAL est prête à relever les défis futurs et à assurer une alimentation sûre et saine pour tous. ●

Indicateurs pour évaluer l'axe

La DGAL dispose des moyens humains et financiers pour assurer ses missions en centrale et en services déconcentrés

- ⊙ Le budget et le nombre d'équivalents temps plein (ETP) du programme 206 est à minima maintenu, à périmètre constant.
- ⊙ La vacance du nombre de postes en services déconcentrés est inférieure à 10 %.
- ⊙ Les réseaux d'experts nationaux sont en place et disposent d'outils collaboratifs.

La DGAL dispose d'un Système d'Information opérationnel

- ⊙ Le SIAL fonctionne en mode produit et dispose d'une feuille de route de travaux pluriannuelle.
- ⊙ La première version de Sinema est livrée.
- ⊙ Tous les modules de Calypso sont développés et le travail sur les données sanitaires est lancé.
- ⊙ Les Start'up Ma Cantine, Seves, Compl'Alim, Maestro sont opérationnelles.

La DGAL pilote une démarche qualité renouvelée

- ⊙ Chaque entité réalise une revue de direction annuelle.
- ⊙ Les processus sont actualisés au rythme prévu.
- ⊙ Les constats d'audits font l'objet d'un suivi jusqu'à leur clôture.

4 - Une DGAL agile, en anticipation et où il fait bon travailler



En 2027, la Direction Générale de l'Alimentation se distingue par sa réactivité, son agilité et son aptitude à anticiper les évolutions et les défis du secteur agricole et alimentaire, caractérisé par sa perpétuelle mutation. En adoptant un **fonctionnement en mode projet** pour le pilotage des dossiers transversaux à enjeux, la DGAL favorise une gestion transversale. De même, elle cultive une collaboration étroite entre les différentes parties prenantes afin de garantir une cohérence dans les interventions et une coordination efficace des efforts pour atteindre les objectifs fixés.

La DGAL est dotée d'un **plan de continuité de l'activité (PCA)** opérationnel et actualisé au fur et à mesure, lui permettant de poursuivre ses missions essentielles en faisant face aux événements perturbateurs. Elle dispose également d'une **organisation interne** prévisionnelle et graduée (en niveaux), qui s'adapte aux situations de crise que la direction est amenée à gérer.

L'attractivité des postes est améliorée en valorisant les missions des équipes et en veillant à de bonnes conditions de travail. Une attention particulière est portée aux services vétérinaires d'inspection en abattoirs, cruciaux pour garantir la sécurité alimentaire et le bien-être animal ainsi qu'aux postes nécessitant des compétences rares (protection des végétaux). Ces postes requièrent une expertise spécialisée et une vigilance constante pour détecter les risques sanitaires et veiller au respect des normes de qualité. Une politique est déployée auprès des différents publics pour favoriser le recrutement de nouveaux agents.

L'égalité entre les femmes et les hommes et la promotion de la diversité sont des orientations fondamentales pour la DGAL qui garantit la non-discrimination à l'embauche et au cours du parcours professionnel et qui s'implique dans la formation et la sensibilisation à ces sujets de l'ensemble de sa communauté de travail. La DGAL s'inscrit, par ses actions, dans la mise en œuvre de l'accord ministériel 2024-2026 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la diversité et dans le processus de renouvellement, prévu en 2025, du double label obtenu auprès de l'AFNOR.

La DGAL accorde une grande importance au **développement et au bien-être de ses collaborateurs**. Elle encourage la diversité des profils et des compétences au sein de ses équipes, favorisant ainsi un environnement de travail stimulant et propice à l'apprentissage mutuel. Des programmes de formation continue et des opportunités de développement professionnel sont proposés pour permettre à chacun de s'épanouir dans sa carrière au sein de l'organisation.

En 2027, les équipes de la DGAL sont installées dans leurs **nouveaux locaux**, avenue du Maine. Elles disposent d'espaces de travail modernes et ergonomiques pour faciliter les échanges, le partage d'information, le travail collaboratif, ainsi que des lieux de convivialité pour préserver le bien-être des collaborateurs. Les agents ont accès à un service de restauration collective de proximité qui respecte les obligations de la loi EGALIM.

La DGAL poursuit la mise en place des méthodes de management participatives et collaboratives, favorisant le travail d'équipe et la communication transversale entre les différents services et sous-directions ou missions. Ainsi, la **dynamique organisationnelle** est maintenue. Les méthodes sont par ailleurs ajustées, en amélioration continue, afin de donner à chaque agent sa juste place dans des process plus fluides.

Le **dialogue social** est régulier, fluide, transparent et basé sur la confiance, dans chacune des instances où les sujets de la DGAL sont traités.

La **communication positive** et la valorisation des actions de la DGAL est un sujet de fierté pour l'ensemble de ses agents. ●

Indicateurs pour évaluer l'axe

La DGAL développe une organisation permettant d'être résiliente dans la durée et de pouvoir réagir vite et de façon ajustée

- ⊙ Le Plan de continuité d'activité est opérationnel et actualisé.
- ⊙ Le mode projet est structuré pour le pilotage des dossiers transversaux à enjeux ; les chefs de projets disposent d'une lettre de mission claire et mettent en place des schémas d'organisation partagés avec des outils adaptés au travail en mode projet.
- ⊙ La DGAL dispose d'une organisation en niveaux pour s'adapter aux situations qui l'impactent.

Les agents de la DGAL bénéficient de bonnes conditions de travail :

- ⊙ Les nouveaux agents bénéficient d'un parcours d'intégration à leur arrivée.
- ⊙ Les règles collectives (charte des temps, responsabilisation, gestion des réunions...) sont respectées.
- ⊙ Le baromètre social des agents en administration centrale est analysé pour améliorer les conditions de travail.
- ⊙ Le bien-être au travail des agents est amélioré dans les nouveaux locaux de Maine.

La DGAL fait montre d'une dynamique RH attractive :

- ⊙ La DGAL met en place une politique d'attractivité (participation à des salons, intervention dans les écoles...).
- ⊙ Le nombre de postes publiés ayant reçu plus de trois candidatures augmente chaque année.
- ⊙ Le nombre d'agents de la DGAL restant en poste plus de trois ans au sein de la DGAL est maintenu.

Directrice de la publication : Maud Faipoux
Rédaction : DGAL

Direction générale de l'alimentation
251, rue de Vaugirard - 75 732 - Paris cedex 15

Juin 2024

SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

